



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2014

Le dix-huit septembre deux mil quatorze, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le onze septembre deux mil quatorze, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents : Benoît PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean-Luc GUINARD, Isabelle TOURTOIS, Sophie AUGER, Alain BARD, Angélique BOURDIN, Patrick CLISSON, Jacky FAVREAU, Chrystèle JARNY, Thierry PROUST, Cécile TAVENEAU.

Absents excusés : Fabienne HULCELLE, a donné pouvoir à Sophie AUGER
Marylène GIRAUDON, a donné pouvoir à Benoît PIRON
Sandra VIDARD, a donné pouvoir à Thierry PROUST
Emmanuel ROUSSELOT, a donné pouvoir à Patrick CLISSON
Anthony PEIGNON, a donné pouvoir à Jean-Luc GUINARD

La secrétaire : Cécile TAVENEAU

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 9 juillet 2014

Madame TALINEAU fait lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal qui a eu lieu le 9 juillet dernier.

Monsieur PROUST demande à l'Assemblée de pouvoir annexer ses remarques au dernier compte-rendu. Monsieur le Maire répond que l'arrêt du CE n° 75312 du 18 novembre 1987 stipule que « la mention des interventions des conseillers municipaux au cours de la séance n'est pas obligatoire ».

Une fois ces différentes remarques formulées, l'Assemblée approuve à l'unanimité le compte-rendu du 9 juillet 2014.

Rapport des commissions communales et intercommunales

Commission Urbanisme-Voirie-Bâtiment

Monsieur GUINARD fait état du recensement des chemins à visiter : Impasse de l'Aumônerie, Parking de l'Ecole Privée, Villages La Violette, La Faucardière, Cotte Pierre, Russeil, Le Bois et La Boule. Quatre entreprises ont été sollicitées pour établir un devis. Aucun devis n'a été accordé à ce jour.

La construction de la Salle multi-activités se termine, avec une réception de travaux prévue fin septembre ou début octobre.

La sécurité du local au service technique n'est pas encore à l'ordre du jour, malgré deux effractions sur l'année 2013.

Commission Affaires Sociales

Une première réunion de la commission a eu lieu le 11 septembre dernier. Une réflexion est en cours sur un chantier d'insertion autour de la bibliothèque et autour d'un groupement de commandes lié à l'achat d'énergie et également, sur l'habitat. De plus, un groupe de paroles pourrait se mettre en place concernant les parents isolés. Enfin, Madame TOURTOIS propose de travailler sur un diagnostic social territorial, outil qui permettra de détecter des situations urgentes concernant notamment la vétusté des logements.

Commission Jeunesse-Sport-Animations-Associations

Monsieur PARNAUDEAU propose de lancer un projet important autour du City-Stade, avec une rencontre autour de la pétanque, du hand ou du basket.

Le mur du terrain de tennis pourrait être « tagué », sous le contrôle des adultes, lors d'une animation. Un repas et quelques bombes de peinture pourraient être offerts aux jeunes intéressés. La date retenue serait le 26 octobre ou le 16 novembre.

Le terrain de tennis va être nettoyé et des plaques au sol vont être remplacées, vu sa grande utilisation par beau temps.

Une information va être passée aux clubs équestres de la commune, pour éviter de passer avec les chevaux sur le City-Stade.

Commission Communication et Affaires Culturelles

La Compagnie Idéosphère a demandé à la municipalité de résider au Foyer Rural, pendant 3 semaines, pour la répétition de son spectacle. En contrepartie, elle offre le spectacle de Noël, Porcelaine et Chiffons, aux deux écoles le 19 décembre prochain. La Compagnie et les élus envisagent d'organiser un cabaret au Foyer Rural, qui pourrait être programmé le 11 avril 2015. L'idée est la suivante : la Compagnie s'occupe de l'organisation de la soirée (spectacle, bar, repas, gestion de la billetterie...). La commune verserait une participation de 2 800 euros et la Compagnie rétrocéderait, sur chaque entrée évaluée à 22 euros, la somme de 10 euros, qui sera ensuite reversée au CCAS. Une délibération sera mise à l'ordre du jour du prochain CCAS et du Conseil Municipal pour officialiser les modalités d'organisation de ce cabaret.

Les organisateurs du Festival Ah ? pensent délocaliser un de leur spectacle sur la commune.

Les Nouvelles de Saint Pardoux sont actuellement chez l'imprimeur. La distribution est prévue le 13 octobre 2014.

La présentation du nouveau site internet de la commune est prévue le 20 novembre 2014 lors d'un Conseil Municipal dédié uniquement à ce projet.

Commission Ecole-Petite Enfance-Restaurant Scolaire

Madame TALINEAU fait lecture du courrier envoyé fin juillet à la Communauté de Communes détaillant les modalités d'organisation et d'encadrement de la cantine scolaire le mercredi midi, action conjointe entre les deux collectivités. Etant donné les efforts financiers consentis par la Com Com, Pascal OLIVIER demandait à la municipalité de faire un effort sur la location de la salle du Foyer Rural, en contrepartie de l'encadrement des enfants qui ne vont pas à l'accueil multi-loisirs.

La commune a donc répondu dans un courrier daté du 29 juillet qu'elle acceptait la prise en charge des enfants qui ne vont pas à la halte-garderie par la Communauté de Communes, moyennant une gratuité de la salle du Foyer Rural pour 4 mois uniquement, soit une réduction de 108 euros sur la cotisation annuelle.

Madame TALINEAU a rencontré Madame CADU, Directrice de l'Ecole Publique. Plusieurs faits ont été constatés :

- Environ 80 enfants restent aux TAP, sauf le vendredi où l'école comptabilise 50 enfants.
- Actuellement, deux adultes interviennent pour proposer des activités de multi-sports et judo. Les ATSEM proposent des activités manuelles de bricolage.
- Il y a un problème d'organisation : les enfants sont réveillés assez tôt pour la mise en place des activités.
- Le parking de l'école pose un problème à la sortie des classes le mercredi midi.
- Pour le service de la cantine proposé par la commune le mercredi midi, 4 enfants ont mangé le premier mercredi et 5 enfants pour le deuxième mercredi.
- Le bus de la garderie arrive trop tard à l'école.

Une nouvelle réunion de la commission est fixée le 25 septembre prochain à 18 heures.

Convention pour l'instruction des Certificats d'Urbanisme et des Déclarations Préalables

La DDT a présenté, courant juillet, à la commune la nouvelle organisation du pôle de Parthenay. Madame LANOUE et Monsieur VERGER partent sur le pôle de Niort. Ces départs empêchent les instructeurs en place de gérer la charge de travail liée aux CU et DP. La DDT de Parthenay garde donc la gestion des PC mais souhaite que chaque commune prenne en charge les CU et DP.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation de la convention avec les services de la DDT, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Présentation et approbation du rapport annuel du SMEG

Un mail a été envoyé aux élus courant juillet avec le détail du rapport du SPANC, de l'assainissement et de l'eau potable pour l'année 2013.

La commune étant adhérente au Syndicat, l'approbation de ces rapports par l'Assemblée délibérante est nécessaire.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation des rapports annuels du SMEG, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Convention pour la dématérialisation des actes réglementaires avec la Préfecture

Actuellement, les délibérations suite aux décisions du Conseil Municipal sont envoyées, par courrier, à la Sous-préfecture de Parthenay. Les inconvénients sont nombreux : perte de temps, coût de l'envoi par courrier, délai d'attente des dossiers retardé, suivi approximatif des délibérations en cours d'envoi.

Il existe un dispositif par internet avec code d'accès personnalisé pour envoyer les délibérations en mode dématérialisé. Les avantages sont : gain de temps, gain financier et délai raccourci d'exécution des dossiers.

Un certificat pour la signature électronique doit être acheté par la commune. Son coût annuel est de 150 euros. Il sert également pour la gestion dématérialisée des contrats aidés et pour l'envoi des flux comptables à la Trésorerie.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'acceptation de la convention en partenariat avec la Sous-préfecture, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Modification de la délibération concernant les tarifs des photocopies et du fax

Courant juillet, les forfaits de téléphonie fixe et portable ont été revus, afin de faire des économies. Les échanges par internet sont d'actualité, plutôt que l'utilisation du fax. Ce dernier a donc été supprimé.

Le tarif de 1 euros/le fax proposé au administré n'a plus lieu d'être.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la suppression du tarif de 1 euro pour l'envoi d'un fax au profit d'un administré, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Etude des modalités d'emprunt pour l'aménagement de Château Bourdin et la Salle multi-activités

Plusieurs factures d'investissement sont en attente de paiement. Le budget prévoyait une ligne d'emprunt d'un montant de 250 000 euros. La ligne de trésorerie, qui est un découvert autorisé, ne suffit plus à pallier le manque ponctuel de trésorerie. Les subventions accordées ne sont pas versées, dans leur totalité, en une seule fois mais mensuellement et par petits acomptes.

Trois banques ont été sollicitées avec des montages financiers différents, présentés dans le tableau ci-après :

Caisse d'épargne Échéances constantes	250 000	2,93	15 ans	59 849,00	250
Caisse d'épargne Échéances dégressives	250 000	2,93	15 ans	55 854,00	250
Crédit Agricole	250 000	2,99	15 ans	61 157,00	375
Crédit Mutuel	250 000	2,77	15 ans	55 295,60	300

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement en échéances constantes proposé par la Caisse d'Epargne, avec :

- 0 voix « pour »,
- 19 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement en échéances dégressives proposé par la Caisse d'Epargne, avec :

- 0 voix « pour »,
- 19 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement proposé par le Crédit Agricole, avec :

- 0 voix « pour »,
- 19 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement proposé par le Crédit Mutuel, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'enquête publique a été ouverte du 15 septembre au 17 octobre. Chaque habitant de la Communauté de Communes peut venir à la mairie, même s'il n'habite pas à Saint Pardoux, pour émettre une observation sur le registre prévu à cet effet.

Une commissaire-enquêteur sera présente à la mairie de SAINT PARDoux lors de deux permanences : samedi 20 septembre et mardi 14 octobre.

Le SCOT doit être validé dans les mêmes périodes. Le PLU doit être conforme à ce dernier.

Détermination du prix de vente des parcelles de la zone commerciale

Monsieur BONNEAU, qui souhaitait installer une boulangerie, quitte la zone, son projet n'ayant pas été déposé, dans les temps impartis, auprès de la DDT. Le compromis avec la Commune devient nul. Maître ROULLET doit adresser à la mairie un courrier officiel, stipulant la caducité de l'accord.

Les dépenses pour cette opération d'investissement se présentent de la manière suivante :

DEPENSES	
Travaux	Montant en euros
Panneau informatif à l'entrée de la zone	300,00
Frais de relevés topographiques	3 864,00
Maîtrise d'œuvre Alpha Géomètre	13 120,00
Aménagement de la zone (montant estimé du marché non signé à ce jour)	140 000,00
TOTAL	157 284,00

Monsieur le Maire et la Commission Urbanisme proposent un prix de 10 euros le m², ce qui engendrerait une recette d'environ 45 000 euros. Pour information, le prix proposé pour les terrains à la Croix des Vignes, vendus par la Communauté de Communes, est de 15 euros le m².

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le prix de vente des parcelles de la Zone Commerciale à 10 euros le m², avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Délibération évolution de poste de Thierry MOREAU

Une délibération a déjà été actée lors du conseil municipal du 9 juillet mais la délibération rédigée n'est pas conforme pour le Centre de Gestion.

Plusieurs mentions doivent apparaître : le détail du poste et des fonctions et le nombre d'heures travaillées. Le nom de l'agent choisi pour ce nouveau poste ne doit pas y figurer.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modifications de la délibération, telles qu'elles sont décrites ci-dessus, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Délibération des tarifs de concessions au cimetière communal

Le prix actuel d'une concession de 50 ans proposé par la commune est de 50 euros pour une concession où 1 à 3 personnes peuvent y reposer.

Mais une erreur de saisie s'est produite dans la délibération pour l'année 2014. Une concession de 1 à 3 personnes est proposée à 22 euros (l'ancien tarif pour l'année 2013).

Monsieur le Maire propose donc un tarif à 50 euros pour la fin de l'année 2014 et demande à l'Assemblée de se prononcer, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Décision modificative concernant l'acquisition de terrains privés

Plusieurs actes de vente sont en cours de rédaction chez Maître Rouillet : terrain de Madame COZETTE (rendez-vous pour la signature chez le notaire fixée au 22 septembre), terrain aux Village de la Cointrie et du Bois, chemins privés dans plusieurs villages.

La dépense budgétisée est à nouveau dépassée. Il faut donc virer une somme d'une autre opération d'investissement (l'opération « Aménagement du parking de l'école privée »), d'un montant de 5 000 euros.

Cette décision modificative est une opération comptable classique, qui ne pouvait pas s'évaluer au plus juste lors de l'élaboration du budget 2014.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de la décision modificative, telles qu'elles sont décrites ci-dessus, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Questions et informations diverses

- ✓ Monsieur le Maire fait lecture du courrier de remerciement envoyé par la Banque Alimentaire suite au versement d'une subvention par la commune et du courrier envoyé par Monsieur JUIN (théâtre La Garde).
- ✓ Monsieur le Maire fait lecture du courrier dans lequel Madame Sandra VIDARD informe qu'elle souhaite laisser la gestion du dossier « Terre Saine », pour des raisons professionnelles.
- ✓ Monsieur le Maire fait lecture de deux demandes de gratuité pour le Foyer Rural : DYS et Fils morts pour la France. L'Assemblée donne son accord pour les deux gratuités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Le Maire,
Benoît PIRON

